

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE À TITRE DE DÉLÉGUÉ

JE _____, DÉSIRE POSER MA CANDIDATURE À TITRE DE DÉLÉGUÉ POUR
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN POUR LE SECTEUR (_____).

CANDIDAT

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____

À REMETTRE À L'ADMINISTRATEUR DU SECTEUR

PROPOSEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : _____

SECONDEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : _____

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE _____, DÉSIRE POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
DU SECTEUR (_____) POUR LES ÉLECTIONS 2021.

CANDIDAT MEMBRE

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____

RETOURNER À : M. Daniel Fillion, Secrétaire
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

3635, rue Panet
Jonquière (Québec)
G7X 8T7

AVANT LE 8 OCTOBRE 2021

PROPOSEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____

SECONDEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____



SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418-542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Télec.: 418-542-4046

Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie
Conception graphique :
Les Imprimeurs Associés

Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 500 exemplaires

IMPRIMEURS ASSOCIÉS-119889

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 24 • Numéro 2 [Automne 2021]

ÉLECTION 2021 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean informe les membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées de secteur qui se tiendront les 18, 19, 25 et 26 octobre 2021. Il est à noter que suite au report des assemblées de secteur de 2020 et 2021 à cause des mesures sanitaires décrétées par la Santé publique du Québec, 4 postes d'administrateur seront en élection. Deux administrateurs ont déjà été élus lors des assemblées de secteur 2020 mais n'ont pu être entérinés lors de l'assemblée générale annuelle qui a aussi été reportée.

Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée.

Le conseil d'administration du Syndicat compte huit administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Cependant, exceptionnellement cette année, afin de maintenir la rotation des administrateurs prévue dans nos règlements internes, trois des six administrateurs élus le seront pour un mandat de deux ans. Cette procédure extraordinaire d'élection a été dûment approuvée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au préalable.

Ces personnes sont élues lors des assemblées de secteur et choisies parmi les producteurs membres de chacun des huit secteurs du Syndicat.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat son bulletin de mise en candidature au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur dans lequel il désire se porter candidat. Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et résider dans le secteur où il se présente.

Pour les fins de l'élection des administrateurs, un membre ne peut voter dans plus d'un secteur.

Quatre postes d'administrateur seront en élection lors des assemblées de secteur. Il s'agit de :

Administrateur sortant	Secteur	Paroisses
Carol Bouchard	4	Ste-Rose-du-Nord, St-Fulgence, St-David-de-Falardeau, St-Honoré, St-Ambroise, Bégin, St-Charles-de-Bourget et Ville de Saguenay (partie nord de la rivière Saguenay)
Normand Roy	1	St-Prime, St-Félicien, La Doré, St-Thomas Didyme, St-Edmond, Normandin, St-Méthode
Rémi Gagné	5	St-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-St-Jean, Petit-Saguenay
Valère Boivin	8	Alma, St-Nazaire, Labrecque, Lamarche, Delisle, l'Ascension, St-Henri-de-Taillon, Ste-Monique, Péribonka, St-Augustin, St-Ludger-de-Milot

Quoi faire pour présenter sa candidature ?

Remplir le formulaire de mise en candidature ci-joint dans le journal et le faire parvenir au bureau du Syndicat avant **le 8 octobre 2021**.

Assemblées de secteur 2021

Tous les membres du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont convoqués aux assemblées de secteur 2021. Ces assemblées sont importantes puisqu'elles ont pour but d'élire l'administrateur du secteur lorsque son mandat est terminé et de nommer les délégués du secteur pour l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 9 novembre 2021.

Les réunions auront lieu aux dates et endroits inscrits dans le calendrier. Nous comptons sur votre participation active à ces assemblées.

Toutefois, comme nous devons appliquer les règles sanitaires émises par la Santé publique du Québec dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, le passeport vaccinal sera requis pour participer à la réunion et les producteurs(trices) devront porter le masque pour se déplacer durant la réunion. Ceux qui ne pourront se présenter à la réunion pourront consulter le contenu des présentations sur le site internet du Syndicat et pourront quand même présenter leur candidature à titre de délégué en remplissant le formulaire ci-joint et en le remettant à l'administrateur de leur secteur avant la réunion.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Élection des administrateurs sortants
Secteur 1 : M. Normand Roy
Secteur 4 : M. Carol Bouchard
Secteur 5 : M. Rémi Gagné
Secteur 8 : M. Valère Boivin
- Nomination des délégués
- État de la situation et perspectives 2021
- Conditions de mise en marché 2021
- Divers
- Clôture de la séance

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTEUR

ATTENTION : LES RÉUNIONS DÉBUTENT À 19 H

SECTEUR	DATE	ENDROIT
8 Valère Boivin	Lundi 18 octobre 2021	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE L'ASCENSION, 1000, 1 ^{re} Rue Est, L'Ascension
3 Roger Allard	Lundi 18 octobre 2021	HÔTEL DE VILLE (SALLE DU CONSEIL), 87, rue St-André, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
7 Philippe Poirier	Mardi 19 octobre 2021	MOTEL CHUTES DES PÈRES (SALLE RIVE DROITE), 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini
2 Tony Potvin	Mardi 19 octobre 2021	HÔTEL CHÂTEAU ROBERVAL (SALLE DUCHESNE), 1225, boul. Marcotte, Roberval
1 Normand Roy	Lundi 25 octobre 2021	HÔTEL DU JARDIN (SALLE MARIA-CHAPDELAINÉ), 1400, boul. du Jardin, St-Félicien
6 Pierre-Maurice Gagnon	Lundi 25 octobre 2021	AUBERGE DES BATTURES (SALLE OASIS), 6295, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie
4 Carol Bouchard	Mardi 26 octobre 2021	SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB, 150, rue Saguenay, Saint-Fulgence
5 Rémi Gagné	Mardi 26 octobre 2021	ÉDIFICE MUNICIPAL (SALLE DU CONSEIL), 3, du Couvent, Anse St-Jean

Prendre note que l'assemblée générale annuelle aura lieu mardi le 9 novembre 2021 à 19 h, à l'Hôtel Universel d'Alma (SALLE PIÉKOUAGAMI).
Un avis de convocation vous sera envoyé préalablement.

ENFIN LA POSSIBILITÉ DE SE RENCONTRER !

La pandémie de la Covid-19 a bousculé plusieurs de nos habitudes. Les directives émises par la Santé publique du Québec pour assurer le contrôle de celle-ci ont forcé plusieurs organisations comme la nôtre à revoir toutes leurs méthodes de fonctionnement. Le secteur des communications avec les producteurs a été particulièrement affecté par cette tourmente. La mise en place de l'urgence sanitaire en mars 2020 nous a ainsi forcés à annuler nos réunions de secteur et à remettre notre assemblée générale annuelle 2020. Le maintien de ces mesures sanitaires cette année nous a encore obligés à reporter nos réunions et notre assemblée générale 2021. Il a donc été difficile de bien informer les producteurs et d'échanger sur leurs préoccupations durant cette période. Nous avons dû pallier à cette situation en utilisant d'autres moyens de communication comme notre site internet et notre journal, mais ceux-ci ont quand même certaines limites quant aux échanges avec les producteurs.

Fort heureusement, la campagne de vaccination contre le coronavirus et l'assouplissement des mesures sanitaires nous permettront vraisemblablement de pouvoir enfin se réunir en personne au cours de l'automne. Conséquemment, le conseil d'administration du Syndicat a donc décidé de planifier la tenue de ses réunions de secteur et de son assemblée générale annuelle 2021 au cours de l'automne. Les réunions de secteur se dérouleront en présentiel dans chacun des huit secteurs de la région. Ces réunions, rappelons-le, servent, entre autres, à élire les administrateurs du secteur et les délégués pour l'assemblée annuelle. Quant à l'assemblée générale annuelle, elle aura lieu le 9 novembre prochain et se déroulera sous forme hybride, c'est-à-dire en personne et par visioconférence, afin de pouvoir être accessible à tous. Exceptionnellement cette année, l'assemblée générale annuelle abordera les rapports d'activité et financiers des deux dernières années, c'est-à-dire 2019 et 2020. Le report et la planification de ces assemblées ont fait l'objet d'une consultation et d'une approbation préalable auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Toutefois, il est important de noter que, compte tenu des nouvelles mesures exigées par la Santé publique du Québec et par plusieurs établissements où nous nous réunirons, nous devons exiger le passeport vaccinal lors de ces réunions. Des mesures spéciales seront mises en place afin de pouvoir informer les producteurs qui ne pourront se présenter en personne à celles-ci. De plus, la pandémie nous aura aussi appris que la situation peut toujours évoluer rapidement. Par conséquent, malgré toute notre bonne volonté, cette planification pourrait être chamboulée du jour au lendemain si la situation sanitaire le commandait. Vous seriez avisés rapidement si tel était le cas, mais nous demeurons confiants de pouvoir vous rencontrer.

Malgré ces quelques contraintes, nous espérons que vous serez présents en grand nombre lors de ces réunions. Plusieurs sujets d'intérêt seront alors discutés et il est primordial de connaître votre avis sur ceux-ci afin de bien aligner les stratégies de l'organisation.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

EST-CE QUE LE PRIX DU BOIS D'ŒUVRE REVIENDRA À LA NORMALE ?

Les derniers mois ont été passablement mouvementés sur les marchés du bois d'œuvre. La pandémie a bousculé les habitudes des consommateurs et les mesures liées à celle-ci comme le télétravail ont favorisé la consommation de bois d'œuvre en augmentant momentanément les dépenses en construction et rénovation dans les foyers nord-américains. Conséquemment, le prix pour le bois d'œuvre et le panneau ont atteint des niveaux historiques au cours des derniers mois atteignant respectivement plus de 1 835 \$ CA/MPMP et 1 855 \$ CA/1000 pi².

La grande question est maintenant de savoir si cette embellie durera dans les prochains mois. Déjà dans les dernières semaines, un effondrement s'est produit et le prix du bois d'œuvre a chuté de façon drastique passant de 1 835 à 530 \$ CA/MPMP (-71 %). Cet effondrement est la conséquence de la baisse des ventes de maisons aux États-Unis et d'un ralentissement des activités de rénovation. La reprise des activités normales suite aux campagnes de vaccination semble avoir ralenti de façon importante l'engouement pour les projets de rénovation industrielle en favorisant un transfert des dépenses des ménages vers les secteurs délaissés durant la pandémie comme la restauration, les loisirs et la villégiature.

Malgré tout, le consensus des économistes prévoit quand même que le prix du bois d'œuvre oscillera autour de 800 \$ CA/MPMP en 2022, ce qui demeure près de 40 % plus élevé que la moyenne historique des 40 dernières années de 570 \$ CA/MPMP. Ainsi, si le secteur immobilier demeure robuste tel qu'anticipé, la nouvelle normale pour le prix du bois d'œuvre pourrait être intéressante pour l'ensemble du secteur forestier et permettre à toutes les composantes de ce secteur d'envisager les prochains mois avec optimisme.

Résumé d'un texte de M. Vincent Bouvert, économiste à la Fédération des producteurs forestiers du Québec

CRÉDITS CARBONE POUR LES LOTS PRIVÉS

En plus de tous les services et avantages qu'ils procurent, vos boisés jouent un rôle essentiel dans le cycle écologique du carbone. De plus en plus, vous êtes conscients de cette réalité.

Un projet de règlement vient de paraître dans la Gazette officielle visant l'émission de crédits compensatoires pour le boisement ou le reboisement sur les terres du domaine privé. Le Québec accusait un retard important à ce niveau. Les initiatives existantes actuellement utilisent toutes le marché volontaire mais il n'y avait encore rien de réglementé contrairement à l'état de Californie aux États-Unis.

La mise en place d'un nouveau protocole constitue certainement une bonne nouvelle pour les producteurs forestiers et une reconnaissance de leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit d'une opportunité qui pourra permettre de diversifier les sources de revenus provenant des boisés. Cependant, suite à une première analyse du projet, les modalités apparaissent complexes et coûteuses pour un seul propriétaire avec une petite superficie. Des représentations pour essayer de simplifier ce processus seront sans doute nécessaires.

Dans la région, nous avons déjà le projet Carbone Boréal de l'UQAC auquel nous collaborons depuis plusieurs années via l'Agence des forêts privées. Nous sommes donc très heureux des développements dans le dossier des crédits carbone. Soyez assurés que nous suivrons son évolution de près et que nous vous tiendrons informés afin qu'il soit possible d'en bénéficier dans un avenir rapproché.

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental



Normes de préparation et de façonnage

FAÇONNAGE :

Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po)

TRONC :

Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

6 cm

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)
Aucun bois de champs avec nœuds excessifs
Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :

Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

St-Félicien : 5,50 m, 2,80 m et longueur d'arbre

Mistassini : 5,04 m

Girardville : 5,04 m

La Doré : 5,04 m

St-Thomas : 5,50 m, 2,80 m et longueur d'arbre

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse (#) à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m de longueur dans un empilement distinct.



Nouvelles normes de façonnage

PRODUCTEUR MANUEL : 10-8

- **Longueur fixe**
 - 3,17 m (10 pi 5 po)
 - 2,54 m (8,5 pi) (Houppier ou correction de défaut)
 - Diamètre minimum fin bout : 9,1 cm (4 po)
 - **1 seul empilement par essence**

Pour les producteurs mécanisés ou faisant appel aux services d'un entrepreneur, nous pouvons aussi produire du 16 pieds. Contactez-nous avant de commencer à produire pour avoir les normes exactes.

PERSPECTIVES DE MISE EN MARCHÉ

AUTOMNE 2021 - HIVER 2022

Le secteur du bois d'œuvre se porte assez bien malgré un important recul des prix du bois sur les marchés nord-américains. La demande des acheteurs pour du bois rond provenant de la forêt privée demeure forte et les producteurs pourront en profiter. Les producteurs qui veulent produire du résineux cet automne ou en 2022 sont donc invités à faire une demande de contingent de mise en marché. Nous vous suggérons fortement d'utiliser le formulaire électronique accessible sur notre site internet au www.spbsaglac.qc.ca ou encore remplir celui joint à ce journal et nous le faire parvenir par courrier.

LE MARCHÉ DU RÉSINEUX :

La majorité des clients avec lesquels votre organisation a convenu des ententes sont en mesure de recevoir le bois des producteurs. Il reste même des volumes aux contrats à combler dans le résineux et la récolte est inférieure à la possibilité forestière. Donc, les producteurs peuvent produire sans problème.

LE MARCHÉ DES FEUILLUS :

Comme vous le savez sans doute, la compagnie West Fraser inc a recommencé la production de panneaux gaufrés l'hiver dernier à Chambord. Nous avons entrepris des négociations dès la relance de l'usine en janvier et c'est en juin dernier que nous avons conclu une entente ponctuelle de trois mois qui a permis de débiter progressivement la récolte du tremble. À ce jour, nous sommes toujours en discussion avec West Fraser afin de convenir un contrat qui permettra aux producteurs de produire du tremble sur une base régulière et espérer obtenir des conditions de mise en marché satisfaisantes.

Comme nous n'avons pas de contrat ferme pour l'instant mais juste une entente ponctuelle qui se prolonge, il est impératif de nous faire une demande de contingentement. Nous vous répondrons le plus rapidement possible.

Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché

